

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 137 (1957)

Rubrik: Procès-verbal du Sénat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

Procès-verbal du Sénat – Senats-Protokoll

Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 52^e séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue à Berne, le 25 mai 1957, à 10 h 15

Présidence: M. Jacques de Beaumont, Lausanne, président central

Le président ouvre la séance à 10 h 15 en saluant la présence des deux nouveaux délégués du Conseil national à la S.H.S.N., MM. A. Borel et A. Müller; il leur souhaite la bienvenue et espère qu'une collaboration fructueuse s'établira entre eux et la S.H.S.N.

Le président annonce le décès survenu au cours de l'année de M. A. Däniker, qui a siégé pendant de nombreuses années au Sénat. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du disparu.

L'ordre du jour étant accepté par l'Assemblée, les points suivants sont successivement abordés:

1. *Appel des délégués. Nomination des scrutateurs.*

Sont présents: 58 délégués.

MM. H. Badoux, J.-G. Bær, C.-F. Bæschlin, K. Bæschlin, J. de Beaumont, A. Bersier, Ch. Blanc, A. Borel, O. Büchi, J. Cadisch, E. Cherbilez, F. Chodat, G. Droz, C. Favarger, W. Feitknecht, R. Florin, A. Fonio, Ed. Frey, F. Gäumann, R. Geigy-Heese, F. Gerber, F. Gonseth, E. Hadorn, Ch. Hænny, B.-P.-G. Hochreutiner, W. Huber, O. Jaag, W. Jost, P. Kasser, E. Kuhn, F.-E. Lehmann, E. Leutenegger, J. Lugeon, J. Mariétan, R. Matthey, A. Mercier, F. Michel, A. Müller, A. v. Muralt, J.-L. Nicod, M. Oechslin, F. de Quervain, Th. Reich, M. Reichel, E. Ritter, S. Schaub, W. Scherrer, A.-J. Schlatter, O. Schlaginhaufen, W. Schmassmann, W. Schopfer, M. Schürer, E. Schwabe, A. Spicher, R. Streiff-Becker, F. Stuber, L. Vonderschmitt, Hch. Wolff.

Excusés: MM. K. Aulich, L. Chardonnens, M. Geiger, P. Gruner, E. Guyot, R. Hæfeli, Th. Hügi, E. Lieb, W. Lüdi, P.-A. Mercier, E. Miescher, W. Mörikofer, B. Peyer, Ed. Rübel, A. Rutishauser, H. Schæppi, G. Schnitter, A. Uehlinger, A. Weber.

Le président demande à MM. P. Kasser et W. Huber de fonctionner comme scrutateur.

2. *Le procès-verbal de la 51^e séance du Sénat du 26 mai 1956 (voir «Actes» 1956, page 219) est adopté.*

3. *Communications du président.* Le président central expose au Sénat comment évolue la question du Parc national. Sur la suggestion du conseiller fédéral Etter une commission de conciliation de six membres a été créée, comprenant trois délégués des communes intéressées, un délégué de la Commission fédérale du Parc national, un délégué de la Ligue suisse pour la protection de la nature et un délégué de la S.H.S.N. Cette Commission a déployé durant l'année une très grande activité et est parvenue à la solution suivante: Si aucune opposition n'est faite à la construction de barrages sur le Spöl, les communes céderaient des territoires qui deviendraient parties intégrantes du Parc; elles accepteraient d'unifier tous leurs contrats avec la Confédération et renonceraient définitivement à toute exploitation dans l'enceinte du Parc national. Les entreprises hydro-électriques, de leur côté, s'engageraient à n'édifier aucun chantier sur la réserve et garantiraient au Spöl un minimum d'eau.

4. *Approbation des comptes pour l'exercice 1956.* M. Blanc, trésorier central, donne lecture de son rapport ainsi que de celui des vérificateurs des comptes. Le Sénat décide à l'unanimité d'en proposer l'approbation à l'Assemblée annuelle et d'en donner décharge au Comité central.

5. *Montant de la cotisation 1958.* L'Assemblée propose de maintenir la cotisation à fr. 10.— par membre pour 1958.

6. *Budget 1958.* Présenté par le trésorier central, il se révèle analogue à celui de l'an passé, le poste de l'impression des «Actes» étant cependant un peu plus élevé. Il s'établit de la façon suivante:

Recettes:

Cotisations annuelles	Fr. 11 000.—
Vente de publications.....	» 200.—
Intérêts du capital de la Société	» 3 800.—
Fonds Hélène et Cécile Rübel	» 3 800.—
Contributions des Commissions	» 8 000.—
Annonces	» 7 200.—
	<hr/>
	Fr. 34 000.—

Dépenses:

Session annuelle	Fr. 500.—
«Actes»	» 16 000.—
Administration	» 17 500.—
	<hr/>
	Fr. 34 000.—

Le Sénat accepte le budget proposé par le Comité central.

7. *Répartition des crédits.* Les demandes des Commissions et des Sociétés étant demeurées identiques à celles de l'an passé, le Sénat charge le président central de transmettre au Département de l'intérieur une demande de subside de fr. 370.000.—, selon la répartition suivante:

Commission géologique	Fr. 140 000.—
Commission géotechnique	» 22 000.—
Commission géodésique	» 78 000.—
Commission des publications	» 10 000.—
Commission des glaciers	» 10 000.—
Commission d'hydrobiologie	» 10 000.—
Commission de la Bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	» 6 000.—
Commission pour l'étude des cryptogames	» 7 000.—
Commission phytogéographique	» 7 000.—
Commission scientifique du Parc national	» 5 000.—
Commission d'hydrologie	» 8 500.—
Commission du Jungfraujoch	» 1 000.—
Commission du Centre suisse de recherches scientifiques en Côte-d'Ivoire	» 20 000.—
Société zoologique suisse	» 4 500.—
Société botanique suisse	» 6 500.—
Société mathématique suisse	» 8 500.—
Société entomologique suisse	» 3 000.—
Société paléontologique suisse	» 4 000.—
Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie	» 3 000.—
A disposition du Comité central	» 16 000.—
	<u>Fr. 370 000.—</u>

8. *Session annuelle 1958.* La Société des sciences naturelles de Glaris fêtera l'an prochain son 75^e anniversaire. Elle a demandé au président central si la S.H.S.N. voudrait à cette occasion tenir ses assises à Glaris en 1958. Le Comité central propose d'accepter cette invitation; le Dr Reich est nommé par acclamation président annuel pour 1958. Il prend la parole pour remercier le Sénat de sa confiance et l'assurer que tous les efforts seront faits pour que la réunion de Glaris soit une réussite.

9. *Election de membres des Commissions.* La Commission hydrobiologique propose la nomination d'un nouveau membre, le Dr E.-A. Thomas, Zurich, et le Comité national suisse d'astronomie la nomination de trois nouveaux membres, MM. J.-P. Blaser, Neuchâtel, M. Golay, Genève et P. Javet, Lausanne.

10. *Résolution sur le danger des essais d'armes atomiques.* Le Comité a jugé qu'il était de son devoir de porter ce point à l'ordre du jour, le péril nucléaire se précisant toujours davantage. Le président prie deux des membres du Sénat d'exposer la question, M. Ch. Henny, présentant le

point de vue du physicien et M. E. Hadorn, celui du biologiste. La nocivité des corps radioactifs libérés par les explosions nucléaires est nettement établie, bien que les tolérances ne soient pas connues de façon précise. Mais il est évident que la radioactivité de l'air, de l'eau de pluie et des végétaux augmente sans cesse et que nous nous approchons de la limite dangereuse.

L'Assemblée aborde ensuite le projet de résolution élaboré par le Comité central. M. F.-E. Lehmann se demande si les termes en sont assez énergiques et s'il ne conviendrait pas de la faire suivre d'un court exposé analogue à ceux que viennent de faire MM. Hænny et Hadorn. M. O. Jaag rappelle qu'il existe une Commission fédérale de la radioactivité, qui va prochainement renseigner le public sur la situation; il ne lui semble, par conséquent, pas opportun d'ajouter des commentaires à la résolution. — Le président central souligne qu'une telle résolution ne saurait gêner le Conseil fédéral, puisque dans un discours M. Petitpierre, conseiller fédéral, s'est prononcé dans le même sens. Notre déclaration ne fait qu'appuyer ses paroles. Il estime que cette démarche ne saurait être sans valeur, car elle pourra concourir à la formation d'une opinion publique, dont les gouvernements doivent tenir compte. MM. J.-G. Bær, A. de Muralt, A. Mercier, P. Scherrer, J. Lugeon, G. Droz, R. Geigy, E. Gäumann et E. Cherbuliez prennent ensuite la parole, proposant quelques amendements dont certains sont retenus par l'Assemblée. Le texte définitif, tenant compte de ces modifications, mis au point à la fin de la Séance, sera communiqué directement à la presse, avec l'accord unanime du Sénat, moins une voix. Il est libellé comme suit:

«Le Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles, comprenant entre autres les représentants de toutes les Sociétés scientifiques suisses, a, dans sa séance du 25 mai, à Berne, discuté du danger créé par les explosions nucléaires. Il estime qu'il est impossible aux hommes de science de notre pays de taire plus longtemps la crainte que leur inspire la poursuite de ces essais. En effet, l'accroissement de la radioactivité ambiante peut non seulement représenter pour l'homme et pour l'ensemble des êtres vivants un péril immédiat, mais encore entraîner à long terme des désordres génétiques dans de nombreuses générations successives. Il est difficile actuellement d'apprécier la grandeur du danger; il est donc désirable qu'une conférence, groupant les savants les plus qualifiés, se réunisse pour se prononcer sur les risques que font courir à l'humanité les explosions nucléaires. La Société Helvétique des Sciences Naturelles offre ses bons offices pour l'organisation d'une telle conférence internationale scientifique. En attendant, la suspension de ces essais apparaît comme une impérieuse nécessité.»

11. *Service de presse.* L'an passé, le Sénat avait chargé le Comité central d'étudier la création d'un service de presse, destiné à renseigner le public sur les recherches scientifiques s'effectuant en Suisse. Le Comité central s'est occupé de la question et a pris contact avec de nombreuses personnalités, hommes de sciences ou journalistes. Il est arrivé à la

conclusion qu'il fallait charger quelqu'un d'établir la liaison entre le monde scientifique suisse et la presse. Cette personne serait chargée de rédiger des communiqués qui seraient transmis à la presse et d'écrire ou de solliciter des articles pour les journaux.

Il reste plusieurs problèmes à résoudre :

1. trouver la personne qualifiée qui dirigerait cette «agence»;
2. préciser les relations de celle-ci avec la S.H.S.N.;
3. trouver les moyens financiers pour en assurer le fonctionnement.

Il semble qu'il serait avantageux de faire un essai, d'une durée d'une année au moins, une commission temporaire de six à sept personnes superviserait ce service de presse et étudierait les points mentionnés ci-dessus. Au point de vue financier, ce serait le Fonds central qui couvrirait les dépenses de cette période d'essai.

Le Sénat, à l'unanimité, appuie cette proposition du Comité central.

12. *Divers et propositions individuelles.* M. M. Oechslin, Altdorf, signale qu'une nouvelle route est à l'étude sur la rive gauche du lac des Quatre-Cantons ; elle passerait dans la région du Grütli, ce qui risquerait fort de la défigurer. M. Oechslin demande à la S.H.S.N. d'adresser une lettre au Conseil fédéral, le priant de veiller à ce que le site historique soit respecté. Il apparaît à M. A. de Muralt qu'il vaudrait mieux que ce soit l'Assemblée annuelle qui prenne cette décision. M. E. Gäumann est également de cet avis, d'autant plus que la question ne figure pas à l'ordre du jour. M. Oechslin pense au contraire qu'il faudrait intervenir assez tôt, afin que les projets puissent encore être modifiés. L'Assemblée charge alors le Comité de suivre de près cette affaire, d'intervenir s'il le juge opportun, et de soumettre à l'Assemblée annuelle la proposition de M. Oechslin.

Séance levée à 12 h 30.